

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE
CONSEIL EN PLACEMENT ET EN
GESTION DE PATRIMOINE

Depuis 1989, CAPLIF assure un service
personnalisé en fonction des
stratégies et des objectifs définis par
chacun.



- L'assurance vie,
- L'immobilier,
- La défiscalisation,
- La bourse,
- Les produits financiers,
- La retraite,
- La transmission successorale,
- Les placements en devises,
- Les SCI et SCPI,
- ...

NOS PARTENAIRES



LISTE NON EXHAUSTIVE



3000 personnes nous font confiance.

Pourquoi pas vous?

Contactez nous



OUVERTURES :

LUNDI AU JEUDI :

8:00 – 12:00 13:30 – 17:30

VENDREDI :

8:00 – 12:00 13:30 – 16:30

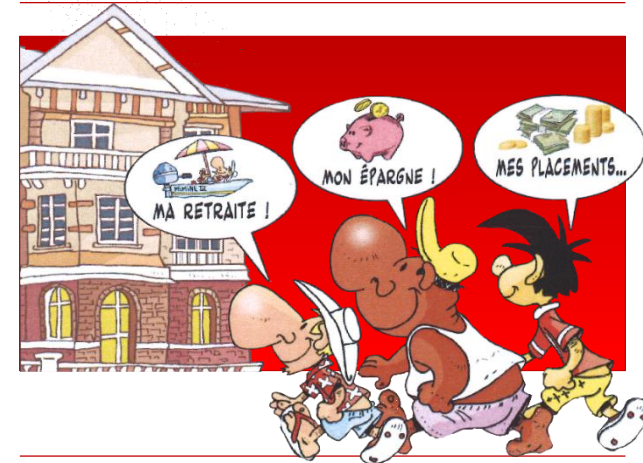
Tel. : 28 30 00 – Fax. : 28 24 84

E-mail : caplif@caplif.nc

Site Internet : www.caplif.nc



CABINET DE PLACEMENTS ET
D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS



DES SOLUTIONS POUR TOUS!

ADRESSE :

5, route du Vélodrome
Rond Point de l'Ancre de Marine
Baie de l'Orphelinat
BP 3852
98846 Nouméa Cedex

COMMENT FINANCER LES ETUDES DE VOS ENFANTS?

Une licence à Montpellier coûte
4 400 000 CFP
 hors billets d'avions!*

Le coût des études ne doit pas être un frein aux aspirations de vos enfants.

Créons votre bourse d'études :
 En versant **20 000 CPF** par mois, pendant 15 ans, vous obtiendrez un capital de plus de **5 600 000 CFP**.**

*Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, Guide Pratique de l'Etudiant Calédonien 2015/2016

**Hypothèse : revalorisation à 3,5 % net sur le montant investi, indexation à 2%.



LA REUSSITE DE VOS ENFANTS EST ENTRE VOS MAINS.

COMMENT PAYER MOINS D'IMPÔTS?

Profitez d'avantages fiscaux exceptionnels !

Avec nos assurances vie* :
 Déduisez jusqu'à
275 000 CFP
 de vos revenus annuels.

Avec nos contrats retraites :
 Déduisez jusqu'à
3 540 000 CFP**
 de vos revenus annuels

* Dans la plupart des cas :

- Capital exonéré d'impôts après 8 ans
- Exonération des droits de succession, transmissible à la personne de votre choix

** Jusqu'à 10 fois le plafond CAFAT



GAGNEZ EN POUVOIR D'ACHAT.

COMMENT PROFITER PLEINEMENT DE VOTRE RETRAITE?

Il n'y a pas d'âge pour préparer sa retraite.

VOTRE ÂGE	EPARGNE MENSUELLE	CAPITAL A 62 ANS*
30 ANS	20 000 CFP	20 000 000 CFP
40 ANS	40 000 CPF	20 000 000 CFP
50 ANS	100 000 CFP	20 000 000 CFP

En cas de décès, le bénéficiaire recevra la totalité de votre capital retraite net d'impôt.

*Hypothèse: revalorisation à 3,5 % net sur le montant investi, indexation à 2%.



PROTEGEZ LA PERSONNE QUE VOUS AIMEZ ET MAINTENEZ VOTRE NIVEAU DE VIE.